



Chargés de Recherche à l'INRA Election des représentants du personnel en Commission Administrative Paritaire – juin 2019

Pour vous représenter, pour vous défendre individuellement, et pour défendre un collectif de travail au service de la recherche publique INRA, votez CGT

La CAP (Commission Administrative Paritaire) est mal connue des Chargés de Recherche. Cette instance est pourtant le lieu où sont débattues les questions relatives aux conditions de travail et à la carrière des chercheurs, où sont accompagnées les mobilités, les situations individuelles pointées par les CSS et la hiérarchie, et où sont jugés/votés les éventuels refus

de titularisation et sanctions disciplinaires. La CAP est constituée d'un nombre égal d'élus et de représentants nommés par la direction générale (DG). Ces prérogatives sont aujourd'hui menacées par le projet de loi de transformation de la Fonction Publique (Loi Dussopt) qui instaure une gestion individuelle des carrières dite « au mérite ».

Les élus CGT-INRA ont défendu leur vision du métier de Chargé de Recherche lors des précédentes mandatures de la CAP et poursuivront dans le même esprit :

- ***Conditions d'exercice du métier de chercheur*** : En généralisant le financement sur projet à court terme au détriment d'un financement récurrent, la transformation de la Recherche Publique opérée au cours des 20 dernières années par les gouvernements successifs a profondément altéré le travail des équipes et des chercheurs. La mise en compétition généralisée pour l'accès aux moyens (multiplication des « guichets »), crée mal-être, surcharge de travail et inégalités. La nécessité de travailler dans l'urgence nuit autant au quotidien des chercheurs qu'à la qualité des résultats produits. **Les élus CGT alertent régulièrement la DG sur cette évolution politique contre-productive qui gaspille l'argent public** (*chaque Appel à Projet (AAP) coûte a minima 50% d'argent public en plus des sommes qu'il distribue ; et les fortes disparités de budget dans les équipes sont une source de gaspillage supplémentaire*), **épuise les agents et mine les dynamiques collectives**. Nous réclamons, en CAP comme dans les autres instances, la suppression de l'ANR, la suppression du Crédit Impôt Recherche et la réattribution de ces budgets aux Instituts sous forme de dotation récurrente (*la simple répartition des fonds publics obtenus par les chercheurs INRA aux AAP permettrait d'abonder les unités d'un budget annuel reconductible de 12 K€/agent*). Nous dénonçons la reproduction de ce mode de financement par appel d'offres au sein de l'Institut (*crédits incitatifs des départements, des métaprogrammes...*). **Nous dénonçons aussi le poids croissant du contrôle technocratique** : réglementations toujours plus contraignantes tandis que les postes d'appui à la recherche sont progressivement retirés aux unités.
- ***Nouvelle Grille CRCN et CRHC*** : Grâce à la mobilisation des agents, en réponse à la divulgation par la CGT en mars 2018 du projet de note de service sur les conditions de création du grade CRHC, nous avons pu obtenir le doublement des postes CRHC ouverts pour les campagnes 2017 à 2021 (220 en tout), permettant ainsi de débloquer la carrière de beaucoup de CRCN ayant atteint le dernier échelon (ils étaient 242 en 2017). A notre demande également, pour le passage en HC, le poids de l'avis des CSS a été diminué au profit de l'ancienneté (durée du plafonnement au dernier échelon). Mais aujourd'hui, le grade CRHC, qui est plafonné à 22% de l'effectif total des CR et sera donc d'accès limité après 2021 (où ce quota devrait être atteint), reste une réponse insuffisante à la perte d'attractivité de la carrière CR. **Nous revendiquons l'intégration dans le grade HC comme un déroulement de carrière normal en CR et refusons le contingentement du grade**.
- ***Rémunérations, prime de recherche et prime « PEDR »*** : Au problème de perte d'attractivité des carrières de chercheurs, le gouvernement répond par la PEDR. Très contestée par la CGT et d'autres syndicats, l'instauration de cette prime (ex Prime d'excellence) a été renégociée dans ses modalités d'attribution en 2018. Nous continuons à dénoncer l'existence d'une telle prime qui augmente le revenu d'un nombre restreint de chercheurs, les « médaillés » (lauriers, etc...) et les nouveaux recrutés, **alors que le pouvoir d'achat de l'ensemble des chargés de recherche n'a cessé de diminuer**. L'attribution de la prime aux nouveaux recrutés est certes un bonus pour un début de carrière particulièrement mal rémunéré mais crée actuellement des disparités avec les recrutés des années précédentes (dont les revenus seront de fait inférieurs à ceux des nouveaux recrutés), et ne règle en rien la question générale du salaire insuffisant des CR.

Nous demandons la suppression de primes inégalitaires comme la PEDR. Nous revendiquons une revalorisation conséquente des salaires des CR et de tous les fonctionnaires, a minima de 9% de la valeur du point d'indice pour compenser le gel subi depuis 2010.

Dans le cadre de la fusion avec l'IRSTEA, la DG entend maintenir le montant annuel de la prime de recherche des CR à 999€ alors qu'il augmenterait celle des DR de 806 à 977€. **Nous nous opposons à une telle différence de traitement et revendiquons, comme pour les DR, une augmentation de la prime de recherche pour tous les CR.**

- **Situations individuelles :** Depuis 2 mandatures, la CAP CR accomplit un travail dont tous les élus du personnel se félicitent, et pour lequel nous avons eu des retours positifs des chercheurs concernés. Nous avons accompagné une dizaine de chercheurs dits « en difficulté » et évité des procédures disciplinaires. Pour ces chercheurs, pointés par les CSS, un binôme de suivi, constitué d'un représentant élu et d'un représentant de l'administration, a aidé le chercheur à retrouver une dynamique et un cadre de travail efficaces et sereins. Ces binômes de suivi avaient été mis en place il y a longtemps, à la demande de la CGT, mais rarement mis en œuvre avant 2010. Ils ont maintenant démontré leur utilité. La CAP a également débloqué plusieurs demandes de mobilité de chercheurs en conflit avec leur département sur la question.
- **Prérogatives des CAP :** Les candidats CGT en CRCN et CRHC continueront à porter l'esprit d'une Recherche Publique diversifiée, indépendante et efficace, en revendiquant des conditions de travail centrées sur le travail scientifique et une carrière attractive pour l'ensemble plutôt que pour une minorité. Dans le contexte du projet de réforme de la fonction publique « CAP2022 », la volonté du gouvernement est de supprimer des postes et de réduire les dépenses, tout en augmentant la part de rémunération dite « au mérite ». Il est aussi prévu de limiter considérablement le rôle des CAP qui ne seraient plus consultées sur les mobilités et les situations individuelles, et seraient réduites à leur seul rôle disciplinaire ou de débat général sur les métiers.

La CGT-INRA revendique le maintien des prérogatives actuelles de la CAP CR en matière de mobilités et de recours individuels et leur extension aux processus d'avancement comme c'est le cas à l'IRSTEA. Pourtant prompt à se servir du prétexte de la fusion pour d'autres questions, la DG se refuse obstinément à appliquer au futur Institut « unifié » cette disposition IRSTEA où les CAP CR jouent un rôle dans l'avancement des chercheurs. Les CAP pourraient ainsi pondérer l'avis des CSS (basé essentiellement sur les résultats/productions) en fonction du contexte propre au chercheur, contexte que le système actuel a rendu extrêmement inégalitaire. En votant CGT, vous signifierez à la DG que vous appuyez cette proposition.

Les délégués CGT défendent le métier de chercheur dans une vision publique de la recherche et réclament en conséquence des financements publics récurrents permettant à chaque équipe de mener ses thématiques de recherche sur le long terme, une politique organisationnelle qui privilégie le collectif et non l'individualisme, ainsi qu'une revalorisation générale de la carrière des chercheurs. Ils sont également vigilants à limiter le poids du contrôle technocratique et la multiplication des tâches hors-science, pour tous les chercheurs.

Votez pour les candidats CGT

Candidats CRCN :

1. Mme Sandra Placade, Ile de France - Jouy-en-Josas
2. M Sylvain Foissac, Toulouse
3. M Jérôme Rousselet, Orléans
4. M Alberto Tonda, Ile De France - Versailles-Grignon

Candidats CRHC :

1. Mme Martine Pastuglia, Ile de France - Versailles
2. Mme Virginie Galeote, Montpellier
3. Mme Taline Elmayan, Ile de France - Versailles
4. M Michel Goulard, Toulouse

Fusion INRA-IRSTEA : vers une fusion « low cost » ? Aucun engagement pour financer l'alignement des dotations aux unités des deux instituts : actuellement la part du budget allouée par l'IRSTEA à ce soutien de base représente 7%... contre 17% à l'INRA // Modifications des contours de la moitié des départements INRA, avec des mouvements conséquents d'unités // Alignement par le bas des garanties sociales... Les conséquences de cette fusion, menée à marche forcée et sans discussion avec la majorité des agents, ne seront pas négligeables, pour les recherches comme pour les personnels. La CGT et ses représentants dans les instances le dénoncent et resteront vigilants.